

Un admirateur

Auteur(s) : "Un de vos admirateurs"

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les mots clés

[affaire Dreyfus](#), [Belgique](#)

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Citer cette page

"Un de vos admirateurs", Un admirateur, 1898-02-14. Édition des lettres internationales adressées à Émile Zola.

Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)..

Consulté le 03/12/2023 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/960>

Présentation

GenreCorrespondance

Date d'envoi[1898-02-14](#)

Adresse?

Description & Analyse

DescriptionVos admirateurs sont "légion en Belgique".

Information générales

Langue[Français](#)

CoteBEL 1898_02_14-02

Éléments codicologiques Photocopie de la lettre originale manuscrite, sans
enveloppe, 1 p.

SourceCentre d'étude sur Zola et le naturalisme

Informations éditoriales

Éditeur de la ficheCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et
manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et
manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne
Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0
(CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit
d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation
des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de
contact.

Contributeur(s)Pagès, Alain

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 03/10/2017 Dernière modification
le 21/08/2020

14.02.98

Monsieur Zola

Permettez à un de vos admirateurs (et ils forment
 légion en Belgique) de faire connaître son opinion
 sur la question qui occupe actuellement l'Europe.
 On parle toujours d'une pièce secrète non
 communiquée à la défense, d'une pièce que l'on
 ne veut faire connaître à aucun prix.
 Pourquoi ?

Des journaux russes ont déclaré que Dreyfus
 aurait fourni des renseignements à la
 Russie hé bien si cette assertion est exacte, le
 motif du huis clos ne serait-il pas appliqué ?
 On a craint de nuire à l'alliance franco-
 russe si on venait à apprendre que le Gouvernement
 russe avait réclamé d'un officier français
 des renseignements concernant l'armée française,
 son n'a pas hésité à faire jouer à Dreyfus
 le rôle du masque de fer. Aujourd'hui le
 Gouvernement russe n'a pas le courage de
 protester de crainte de compromettre les juges
 qui ont condamné Dreyfus.

Si ce que les journaux russes avancent est
 exact, Dreyfus n'en aurait pas moins commis
 une faute mais comme il s'agirait d'une
 divulgation à une puissance alliée, il est
 évident qu'il ne mériterait pas la punition
 qu'il subit actuellement.

Seulement aurait-il fourni les rensei-
 gnements gratuitement ? That is the question.

Quoi qu'il en soit le Gouvernement a tort de ne
 pas vouloir revenir sur la chose jugée. Si la
 pièce secrète existe, pourquoi ne serait-elle
 pas communiquée au jury actuel ?

Un admirateur de M^r Zola.

14/2.

